

## 0.100 TABLE DES MATIERES

### PARTIE 0

#### TABLES

Table des matières	0.10
Table des modèles et exemples	0.11
Index alphabétique	0.20
Liste des sigles et des abréviations	0.30

### PARTIE I

#### DÉFINITION DES CONCESSIONS

CRITÈRES DE LA CONCESSION	I.1
Caractère contractuel de la concession	I.100
<b>Dénomination du contrat</b>	<b>I.100-1</b>
Ancienneté de la catégorie	
Dénominations variables	
<b>Nécessité de l'élément contractuel</b>	<b>I.100-2</b>
Mention par les textes nationaux	
Implications	
Habilitation par décision unilatérale	
Habilitation statutaire	
Absence d'habilitation	
<b>Confrontation au droit de l'Union européenne</b>	<b>I.100-3</b>
Solutions antérieures à 2014	
Directive n° 2014/23	
Caractère administratif de la concession	I.101
<b>Nature du contrat par lequel une personne publique concède des travaux ou services</b>	<b>I.101-1</b>
Règles antérieures à 2016 : délégation de service public	
Règles antérieures à 2016 : concession de travaux	
Code de la commande publique : concession de travaux et de service	
Conséquences	
<b>Conventions de concession de droit privé</b>	<b>I.101-2</b>
Critère organique	
Cas de la sous-concession	
Clauses de la concession à caractère réglementaire	I.102
<b>Définition de la clause réglementaire</b>	<b>I.102-1</b>
Notion générale	
Régime juridique	
<b>Identification de la clause réglementaire</b>	<b>I.102-2</b>
Critère général	
Typologie	
Contrats mixtes	I.110
<b>Notion de contrat mixte</b>	<b>I.110-1</b>
Notion générale	
Regroupement de prestations de nature différente	

Satisfaction des besoins de plusieurs activités	
Regroupement de clauses contractuelles de nature différente	
<b>Qualification du contrat mixte : règles générales</b>	<b>I.110-2</b>
Concession à plusieurs objets	
Concession et autre contrat	
<b>Qualification du contrat mixte : règles spéciales (réseaux, défense)</b>	<b>I.110-3</b>
Notion générale	
Règles de qualification	
Concession de travaux	I.120
<b>Caractères généraux</b>	<b>I.120-1</b>
Introduction	
Caractère contractuel	
Droit d'exploiter l'ouvrage	
Transfert du risque	
<b>Élément organique</b>	<b>I.120-2</b>
Autorité concédante	
Destinataire des travaux	
Travaux pour une personne publique ou pour une personne privée	
<b>Élément matériel</b>	<b>I.120-3</b>
Travaux de la liste	
Réalisation d'un ouvrage	
Concession et convention d'occupation du domaine public	I.125
<b>Interdiction des travaux ou services à titre accessoire</b>	<b>I.125-1</b>
Caractères généraux de la convention d'occupation du domaine public	
Service public et occupation du domaine public	
Travaux et occupation du domaine public	
Contrat mixte	
<b>Intérêt du domaine et satisfaction des besoins</b>	<b>I.125-2</b>
Travaux	
Service public	
Service	
Concession de services	I.130
<b>Notion de service</b>	<b>I.130-1</b>
Définition négative	
Catégories de services	
<b>Étendue de la mission du concessionnaire</b>	<b>I.130-2</b>
Rejet du critère de transfert de responsabilité	
Gestion	
Droit d'exploiter	
Concession de service public	I.140
<b>Modification de la notion de « DSP » depuis 2016</b>	<b>I.140-1</b>
Maintien de la notion de « délégation de service public » au sein du	
Code de la commande publique et du	
Code général des collectivités territoriales	
Définition antérieure de la « délégation de service public »	
Redéfinition de la « délégation de service public » introduite en 2016	
<b>Délégation de service public et autres sens du terme délégation</b>	<b>I.140-2</b>
Distinction entre délégation de service public et délégation de compétence	
« Délégation » en matière de gestion d'un service	
<b>Concessions prévues par d'autres textes législatifs</b>	<b>I.140-3</b>
Présentation	
Concession de distribution d'énergie	
Concession d'énergie hydraulique	
Concession d'aménagement	
Concession de plage	
Concession hospitalière	

Transfert du risque d'exploitation	I.150
<b>Étendue de l'activité et risque d'exploitation</b>	<b>I.150-1</b>
Du transfert de responsabilité au transfert du risque d'exploitation	
Distinction entre participation au service public et gestion du service public	
<b>Notion de risque d'exploitation</b>	<b>I.150-2</b>
Exposition aux « aléas du marché »	
Les incertitudes restantes	
Concessions spécifiques	I.160
<b>Concessions d'aménagement</b>	<b>I.160-1</b>
Définition	
Deux catégories	
Règles de passation spécifiques	
Spécificité du contenu	
Contrats du concessionnaire	
<b>Concessions d'énergie hydro-électrique</b>	<b>I.160-2</b>
Définition	
Généralités	
Contenu du contrat	
<b>Concessions de service public de transport terrestre de voyageurs</b>	<b>I.160-3</b>
Passation des contrats de service public	
Application du	
Code de la commande publique	
Application du règlement (CE) n° 1370/2007	
<b>Concessions de service public de transport aérien</b>	<b>I.160-4</b>
Généralités	
Relation entre le règlement (CE) n° 1008/2008 et le droit national	
Réglementation	
<b>Concessions de service public de transport aérien</b>	<b>I.160-5</b>
Définition	
Qualification des conventions de terminaux maritimes	
Règles applicables aux concessions de terminaux maritimes	
Concession et marché public	I.170
<b>Prestation de service et gestion du service</b>	<b>I.170-1</b>
Question de la compatibilité entre marché public et gestion du service	
Marché public et risque d'exploitation	
<b>Gérance</b>	<b>I.170-2</b>
Notion de gérance	
Qualification de la gérance	
<b>Marchés de Partenariat</b>	<b>I.170-3</b>
Notion	
Rapport avec la concession	
Transfert du risque d'exploitation	
PARTIES	I.3
Autorités concédantes	I.300
<b>Notion d'autorité concédante</b>	<b>I.300-1</b>
Définition	
Personnes morales de droit public	
Personnes morales de droit privé	
<b>Principes de répartition des compétences entre collectivités publiques</b>	<b>I.300-2</b>
Compétence du législateur pour répartir les compétences	
Règles constitutionnelles	
<b>Répartition des compétences</b>	<b>I.300-3</b>
Textes	
Compétence des collectivités locales	
Compétence des communes à l'égard des services d'intérêt communal	
Compétence du département à l'égard des services d'intérêt départemental	

Services d'intérêt régional	
<b>Compétence des établissements publics</b>	<b>I.300-4</b>
Établissements publics de regroupement	
Établissements publics spécialisés	
<b>Compétence pour gérer et compétence pour déléguer</b>	<b>I.300-5</b>
Principe	
Extension	
<b>Relations entre personnes publiques en matière de délégation de service public</b>	<b>I.300-6</b>
Collectivité locale et établissement public	
Délégation de compétence	
Groupement d'autorités concédantes	
Concessionnaires	I.310
<b>Qualité du concessionnaire</b>	<b>I.310-1</b>
« Opérateur économique »	
« Opérateur sur un marché concurrentiel » et quasi-régie	
Entreprise publique locale	
Établissement public	
<b>Candidatures de groupements d'entreprises</b>	<b>I.310-2</b>
Recevabilité	
Analyse du contrat avec un groupement	
<b>Problème de la dissociation entre candidature et signature</b>	<b>I.310-3</b>
Généralités	
Solution antérieure à	
Depuis le Code de la commande publique	

## PARTIE II

### PASSATION DES CONCESSIONS

DÉCISION DE CONCÉDER	II.1
Différents modes de gestion	II.100
<b>Gestion interne au secteur public</b>	<b>II.100-1</b>
Mode de dévolution	
Typologie des formes de gestion interne au secteur public	
<b>Gestion externalisée à un opérateur économique</b>	<b>II.100-2</b>
Mode de dévolution	
Gestionnaires de service public	
<b>Gestion par une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP)</b>	<b>II.100-3</b>
Généralités	
Procédure de mise en concurrence	
Actionnariat	
Fonctionnement	
Durée	
Responsabilités civile et pénale	
Recours à une concession	II.110
<b>Liberté de choix du mode de gestion</b>	<b>II.110-1</b>
Affirmation du principe	
Limites au principe de liberté de choix du mode de gestion	
<b>Principaux paramètres intervenant dans le choix du mode de gestion</b>	<b>II.110-2</b>
Mode de gestion préexistant	
Degré de maîtrise du service souhaité par la collectivité	
Nécessité de réaliser des investissements	
Données financières	
Incidences fiscales	
Reprise et statut du personnel	
<b>Critères du choix de la concession</b>	<b>II.110-3</b>
Une réponse à la diminution des ressources locales	

Une meilleure efficacité économique	
Une plus grande compétence technique	
Un allègement des responsabilités supportées par la personne publique	
Un moyen de s'affranchir de certaines contraintes propres à l'administration publique	
La formalisation de la décision de déléguer un service public	II.120
<b>Le rapport de présentation</b>	<b>II.120-1</b>
Une formalité essentielle	
Le contenu du rapport associé à la délibération	
<b>L'avis de la commission consultative des services publics locaux</b>	<b>II.120-2</b>
Généralités	
L'avis sur les projets de délégation de service public	
L'avis sur les projets de création d'une régie dotée de l'autonomie financière	
Autres consultations obligatoires pour avis	
<b>L'avis du comité social territorial (ancien comité technique)</b>	<b>II.120-3</b>
Une obligation d'origine législative consacrée par la jurisprudence	
Stade de la consultation	
<b>La décision de l'assemblée délibérante</b>	<b>II.120-4</b>
Une décision sur le principe de la délégation	
La convocation des élus	
Droit à l'information des élus	
Transmission au représentant de l'État	
Réversibilité et devenir de la décision	
Caractère décisoire de la délibération	
MISE EN CONCURRENCE	II.2
Principes de la mise en concurrence	II.200
<b>Principes généraux du droit de la commande publique</b>	<b>II.200-1</b>
Généralités	
Liberté d'accès à la commande publique	
Égalité de traitement des candidats	
Transparence des procédures	
<b>Principes additionnels</b>	<b>II.200-2</b>
Impartialité	
Confidentialité et secret des affaires	
Participation à la mise en concurrence	II.210
<b>Les concessions réservées</b>	<b>II.210-1</b>
Concessions réservées à un opérateur économique bénéficiant d'un droit exclusif	
Concessions réservées aux opérateurs économiques engagés en faveur de l'insertion sociale	
<b>Interdictions de soumissionner</b>	<b>II.210-2</b>
Catégories d'interdiction de soumissionner	
Dérogations aux interdictions de soumissionner	
Différences avec les interdictions de soumissionner en matière de marchés publics	
Procédures de mise en concurrence	II.220
Champ d'application des procédures et présentation comparative	
<b>Dualité de procédures</b>	<b>II.220-1</b>
Origines de la dualité de procédures	
Substitution à diverses procédures préexistantes	
<b>Champ d'application des procédures</b>	<b>II.220-2</b>
Articles R. 3121-5 et R. 3126-1 du Code de la commande publique	
Champ d'application de la procédure « ordinaire »	
Champ d'application de la procédure « allégée »	
Tableau de synthèse	
Modalités de mise en œuvre	
<b>Présentation synthétique des procédures</b>	<b>II.220-3</b>
Points communs	
Différences	
Tableau comparatif	

PROCÉDURE ORDINAIRE	II.3
Publicité	II.300
Procédure ordinaire	
<b>Publication d'un avis de concession</b>	<b>II.300-1</b>
Absence d'avis de pré-information	
Obligation de publier un avis de concession	
Organes de publication	
Récapitulatif des supports de publicité obligatoires	
Modalités de publication	
<b>Contenu de l'avis de concession</b>	<b>II.300-2</b>
Mentions obligatoires	
Description de la concession	
Conditions de participation	
Critères de choix	
<b>Modèle d'avis de concession</b>	<b>II.300-3</b>
Modèle européen fixé par la Commission	
Formulaire standard 24	
Candidatures	II.310
Procédure ordinaire	
<b>Consistance de la candidature</b>	<b>II.310-1</b>
Notion de candidat	
Contenu du dossier de candidature	
<b>Sélection de la candidature</b>	<b>II.310-2</b>
Ouverture et régularisation des candidatures	
Vérification de l'autorisation de soumissionner	
Examen des capacités et aptitudes	
Sélection des candidatures	
Admission des candidatures	
Rejet de candidatures	
<b>Règles spécifiques des délégations de service public du Code général des collectivités territoriales</b>	<b>II.310-3</b>
Contrôle du respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés	
Admission des candidats par la commission de délégation de service public	
Dossier de consultation	II.320
Procédure ordinaire	
<b>Élaboration du dossier de consultation</b>	<b>II.320-1</b>
Contenu du dossier de consultation	
Définition préalable des besoins	
Spécifications techniques et fonctionnelles	
Absence de principe d'allotissement	
Cohérence du dossier de consultation	
Portée du dossier de consultation	
<b>Projet de contrat</b>	<b>II.320-2</b>
Conditions d'exécution de la concession	
Clauses obligatoires et/ou nécessaires	
Durée de la concession	
Tarifs	
Langue d'exécution des prestations	
<b>Mise à disposition et évolution du dossier de consultation</b>	<b>II.320-3</b>
Dématérialisation	
Modification des documents de consultation	
Offres	II.330
Procédure ordinaire : élaboration, remise, ouverture, analyse, régularisation	
<b>Élaboration et remise des offres</b>	<b>II.330-1</b>
Élaboration des offres	
Délai de remise des offres	

Durée de validité des offres	
<b>Ouverture et analyse des offres</b>	<b>II.330-2</b>
Ouverture des offres	
Analyse des offres	
<b>Règles spécifiques aux délégations de service public locales</b>	<b>II.330-3</b>
Examen des offres par la commission de délégation de service public	
Avis de la commission de délégation de service public	
Négociation	II.340
Procédure ordinaire	
<b>Modalités et conditions générales de négociation</b>	<b>II.340-1</b>
Liberté de recourir à la négociation	
Possibilité de restreindre le nombre d'opérateurs invités à négocier	
Limites de la négociation	
Déroulement de la négociation	
Clôture de la négociation	
<b>Négociation des concessions « locales »</b>	<b>II.340-2</b>
Compétence exclusive de l'autorité habilitée à signer la convention	
Nouvel avis de la commission de délégation	
Assistance de personnes qualifiées	
Réouverture des négociations	
Attribution	II.350
Procédure ordinaire	
<b>Modalités et conditions générales de choix du concessionnaire</b>	<b>II.350-1</b>
Choix de la « meilleure offre »	
Pluralité de critères hiérarchisés et non discriminatoires	
Critères liés à l'objet du contrat de concession et à lui seul	
Objectivité, précision et intangibilité des critères	
Méthode de notation	
<b>Choix de l'attributaire d'une concession « locale »</b>	<b>II.350-2</b>
Approbation du choix	
Formalités post-attribution	
Achèvement de la procédure	II.360
Procédure ordinaire	
<b>Information individuelle des concurrents évincés</b>	<b>II.360-1</b>
Obligation de notification d'une décision de rejet	
Date d'envoi du courrier de rejet	
Contenu du courrier de rejet	
Information complémentaire sur demande d'un concurrent évincé	
<b>Signature du contrat</b>	<b>II.360-2</b>
Compétence du signataire	
Signature électronique	
<b>Publication d'un avis d'attribution</b>	<b>II.360-3</b>
Formalité obligatoire et déclenchant les délais de recours	
Modalités de publication	
Modèle d'avis	
<b>Dispositions spécifiques aux délégations de service public locales</b>	<b>II.360-4</b>
Délibération approuvant la signature du contrat	
Contrôle de légalité	
Notification de la délégation	
PROCÉDURE ALLÉGÉE	II.4
Publicité	II.400
Procédure allégée	
<b>Pré-information</b>	<b>II.400-1</b>
Absence de pré-information obligatoire	
Exception dans le domaine des transports publics	
<b>Publication d'un avis de concession</b>	<b>II.400-2</b>

Obligation de publier un avis de concession	
Organes de publication	
Récapitulatif des supports de publicité obligatoires	
Modalités de publication	
<b>Contenu de l'avis de concession</b>	<b>II.400-3</b>
Mentions obligatoires	
Description de la concession	
Conditions de participation	
Critères de choix	
<b>Modèle d'avis de concession</b>	<b>II.400-4</b>
Modèle européen fixé par la Commission	
Formulaire standard 24	
Candidatures	II.410
Procédure allégée	
<b>Consistance de la candidature</b>	<b>II.410-1</b>
Notion de candidat	
Contenu du dossier de candidature	
<b>Sélection de la candidature</b>	<b>II.410-2</b>
Ouverture et régularisation des candidatures	
Vérification de l'autorisation de soumissionner	
Examen des capacités et aptitudes	
Sélection des candidatures	
Admission des candidatures	
Rejet de candidatures	
<b>Règles spécifiques des délégations de service public du</b>	
<b>Code général des collectivités territoriales</b>	<b>II.410-3</b>
Contrôle du respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés	
Admission des candidats par la commission de délégation de service public	
Dossier de consultation	II.420
Procédure allégée	
<b>Élaboration du dossier de consultation</b>	<b>II.420-1</b>
Contenu du dossier de consultation	
Définition préalable des besoins	
Spécifications techniques et fonctionnelles	
Absence de principe d'allotissement	
Cohérence du dossier de consultation	
Portée du dossier de consultation	
<b>Projet de contrat</b>	<b>II.420-2</b>
Conditions d'exécution de la concession	
Clauses obligatoires et/ou nécessaires	
Durée de la concession	
Tarifs	
Langue d'exécution des prestations	
<b>Mise à disposition et évolution du dossier de consultation</b>	<b>II.420-3</b>
Dématérialisation	
Modification des documents de consultation	
Offres	II.430
Procédure allégée : Élaboration, remise, ouverture, analyse, régularisation	
<b>Élaboration et remise des offres</b>	<b>II.430-1</b>
Élaboration des offres	
Délai de remise des offres	
Durée de validité des offres	
<b>Ouverture et analyse des offres</b>	<b>II.430-2</b>
Ouverture des offres	
Analyse des offres	
<b>Règles spécifiques aux délégations de service public locales</b>	<b>II.430-3</b>
Examen des offres par la commission de délégation de service public	

Avis de la commission de délégation de service public

Négociation	II.440
Procédure allégée	
<b>Modalités et conditions générales de négociation</b>	<b>II.440-1</b>
Liberté de recourir à la négociation	
Possibilité de restreindre le nombre d'opérateurs invités à négocier	
Limites de la négociation	
Déroulement de la négociation	
Clôture de la négociation	
<b>Négociation des concessions « locales »</b>	<b>II.440-2</b>
Compétence exclusive de l'autorité habilitée à signer la convention	
Nouvel avis de la commission de délégation	
Assistance de personnes qualifiées	
Réouverture des négociations	
Attribution	II.450
Procédure allégée	
<b>Modalités et conditions générales de choix du concessionnaire</b>	<b>II.450-1</b>
Choix de la « meilleure offre »	
Pluralité de critères non discriminatoires	
Critères liés à l'objet du contrat de concession et à lui seul	
Objectivité, précision et intangibilité des critères	
Méthode de notation	
<b>Choix de l'attributaire d'une concession « locale »</b>	<b>II.450-2</b>
Approbation du choix	
Formalités post-attribution	
Achèvement de la procédure	II.460
Procédure allégée	
<b>Information individuelle des concurrents évincés</b>	<b>II.460-1</b>
Principe : absence d'obligation d'informer les concurrents évincés	
Exceptions : obligation concernant certaines concessions de services	
Information sur demande d'un concurrent évincé	
<b>Signature du contrat</b>	<b>II.460-2</b>
Compétence du signataire	
Signature électronique	
<b>Publication d'un avis d'attribution</b>	<b>II.460-3</b>
Principe : une formalité facultative	
Exception : obligation concernant certaines concessions de service	
Modèle d'avis	
<b>Dispositions spécifiques aux délégations de service public locales</b>	<b>II.460-4</b>
Délibération approuvant la signature du contrat	
Contrôle de légalité	
Notification de la délégation	
EXCEPTIONS À LA MISE EN CONCURRENCE	II.5
Attribution directe	II.500
<b>Notion d'attribution directe</b>	<b>II.500-1</b>
Origine	
Exclusion du champ d'application des règles de passation	
Dérogation aux règles de passation	
<b>Exclusions</b>	<b>II.500-2</b>
Contrats non concessifs	
<b>Exclusions liées au statut de l'opérateur</b>	<b>II.500-3</b>
Droit exclusif	
Exclusions dans la sphère publique ou para-publique	
<b>Exclusions à raison de l'objet de la concession</b>	<b>II.500-4</b>
Diversité	
Assimilation aux marchés publics	

<b>Déroptions aux règles de passation</b>	<b>II.500-5</b>
Trois types de dérogation	
Situation de l'opérateur économique	
Infructuosité de la procédure	
Urgence	
CONTENTIEUX DE LA PASSATION	II.6
Référé précontractuel	II.600
<b>Généralités</b>	<b>II.600-1</b>
Définition	
Origine communautaire	
<b>Le juge du référé précontractuel</b>	<b>II.600-2</b>
Principe du juge unique	
Procédure juridictionnelle	
Délai de jugement	
Ordonnance	
Pouvoirs du juge	
<b>Conditions de recevabilité du référé précontractuel</b>	<b>II.600-3</b>
Contrats concernés	
Requérants	
Délais de saisine du juge	
<b>Manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence</b>	<b>II.600-4</b>
Moyens recevables	
Moyens irrecevables	
<b>Les effets du référé précontractuel</b>	<b>II.600-5</b>
Exécution de l'ordonnance	
Contestation de l'ordonnance	
Absence d'exception de recours parallèle	
Référé contractuel	II.602
<b>Conditions de recevabilité</b>	<b>II.602-1</b>
Intérêt à agir	
Absence de recours en référé précontractuel préalable	
Défaut d'information du candidat du rejet de son offre et non-respect d'un délai dit de <i>standstill</i>	
<b>Moyens invocables</b>	<b>II.602-2</b>
Abandon d'une conception extensive par analogie avec le référé précontractuel	
Des moyens limitativement énumérés	
<b>Pouvoirs du juge</b>	<b>II.602-3</b>
Des pouvoirs limitativement énumérés par la loi	
L'encadrement de l'annulation du contrat	
Recours des tiers en contestation de validité du contrat	II.604
<b>Généralités</b>	<b>II.604-1</b>
Arrêt Département du Tarn-et-Garonne, fondement jurisprudentiel du recours des tiers en contestation de validité du contrat	
Régime antérieur : le « recours Tropic »	
Système contentieux antérieur à l'arrêt Tropic	
Caractère exclusif du recours en contestation de la validité du contrat	
Recours des parties en contestation de la validité du contrat	
<b>Conditions de recevabilité</b>	<b>II.604-2</b>
Un recours introduit à l'encontre d'un contrat administratif	
Un recours introduit par tous tiers au contrat	
Délai de saisine et mesures de publicités appropriées	
Obligation de joindre la décision attaquée	
<b>Moyens invocables</b>	<b>II.604-3</b>
Moyens en rapport direct avec l'intérêt lésé	
Typologie des moyens invocables	
Cause juridique des moyens	
<b>Pouvoirs du juge</b>	<b>II.604-4</b>
Diversité des sanctions	

Gravité des vices et sanctions subséquentes	
Atteinte excessive à l'intérêt général	
Substitution de motif	
Indemnisation accordée en réparation des droits lésés	
Recours pour excès de pouvoir	II.610
<b>Recours pour excès de pouvoir et concessions</b>	<b>II.610-1</b>
Notion de recours pour excès de pouvoir	
Principe d'irrecevabilité du recours pour excès de pouvoir exercé contre un contrat	
Une voie de recours en sursis	
<b>Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat</b>	<b>II.610-2</b>
Détermination des actes détachables	
Intérêt à agir	
Moyens d'annulation	
Effets de l'annulation d'un acte détachable	
<b>Recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires du contrat</b>	<b>II.610-3</b>
Jurisprudence Cayzele	
Identification des clauses réglementaires	
Conditions de recevabilité	
Moyens d'annulation	
Effets de l'annulation d'une clause réglementaire	
Déféré préfectoral	II.620
<b>Généralités</b>	<b>II.620-1</b>
Définition	
Conclusions à fin d'annulation	
Conclusions à fin de suspension	
Assimilation générale au recours pour excès de pouvoir	
<b>Autorité compétente pour déférer</b>	<b>II.620-2</b>
Compétence de principe dévolue au préfet	
Demande du tiers lésé	
<b>Actes susceptibles d'être déférés</b>	<b>II.620-3</b>
Principe	
L'obligation de transmission	
Actes soumis à transmission	
<b>Procédure de déféré préfectoral</b>	<b>II.620-4</b>
Introduction de l'instance	
Effets du jugement	
Voies de recours	
<b>Procédure spécifique de suspension</b>	<b>II.620-5</b>
Généralités	
Suspension normale	
Suspension accélérée	
Contrôle du juge pénal	II.630
<b>« Risque pénal »</b>	<b>II.630-1</b>
Généralités	
Personnes exposées au risque pénal	
Peines encourues	
Cas d'exonération	
Acteurs du « risque pénal »	
Engagement de l'action pénale	
<b>Principaux délits en matière de concession</b>	<b>II.630-2</b>
Généralités	
Délit de concussion	
Corruption et trafic d'influence	
Abus de bien social et recel d'abus de bien social	
Faux et usage de faux	
Soustraction et détournement de biens	

Prise illégale d'intérêts	
Délit de favoritisme	
Contentieux de la concurrence	II.640
<b>Autorités de la concurrence</b>	<b>II.640-1</b>
Autorité de la concurrence	
Autorités communautaires	
<b>Pratiques contrôlées</b>	<b>II.640-2</b>
Ententes	
Abus de position dominante	
<b>Sanctions encourues</b>	<b>II.640-3</b>
Mesures conservatoires	
Injonctions, mesures correctives et engagements	
Sanctions pécuniaires	
Publicité des sanctions	
Astreintes	
<b>Office du juge administratif en matière de droit de la concurrence II.640-4</b>	
Légalité des concessions subordonnée au respect du droit de la concurrence	
Conditions du contrôle	

## PARTIE III

### CONDITIONS CONTRACTUELLES D'EXÉCUTION DU SERVICE

CONDITIONS GÉNÉRALES	III.2
Objet du contrat	III.200
<b>Objet du contrat et notion de concession</b>	<b>III.200-1</b>
Notion de concession et objet de commande publique	
Notion de concession et objet de travaux ou de service	
<b>Objet de travaux et objet de service</b>	<b>III.200-2</b>
Distinction des concessions de travaux et des concessions de service	
<b>Objet de service et objet de service public</b>	<b>III.200-3</b>
Articulation et distinction entre concession de service et concession de service public	
Nécessaire identification d'un objet de service public	
Incidence de l'objet de service public sur le régime du contrat	
<b>Service public administratif et service public administratif et commercial</b>	<b>III.200-4</b>
Indifférence de la nature du service sur le caractère concédable de l'activité	
Qualification du service	
Incidences de la nature du service sur le droit applicable à la délégation	
<b>Pluralité et segmentation des activités concédées</b>	<b>III.200-5</b>
Pluralités d'activités constituant l'objet du contrat	
Segmentation des activités constituant l'objet du contrat	
<b>Activités insusceptibles de faire l'objet du contrat</b>	<b>III.200-6</b>
Activités non concédables « par leur nature ou par la volonté du législateur »	
Tempéraments et assouplissements	
Autres hypothèses	
<b>Détermination de l'objet du contrat</b>	<b>III.200-7</b>
Principe du caractère obligatoire de la détermination de l'objet du contrat	
Portée du caractère obligatoire de la détermination de l'objet du contrat	
<b>Incidence de l'objet sur le contenu du contrat</b>	<b>III.200-8</b>
Prohibition des clauses permettant la prise en charge d'une activité étrangère à l'objet du contrat	
Prohibition des clauses instituant la prise en charge d'un paiement étranger à l'objet du contrat	
Encadrement des clauses sociales et environnementales : exigences d'un lien avec l'objet du contrat	
Prise d'effet et durée	III.210
<b>Prise d'effet du contrat</b>	<b>III.210-1</b>
Signature	
Approbation et transmission au contrôle de légalité	
Notification	

Aménagement conventionnel des modalités de la prise d'effet	
<b>Détermination obligatoire d'une durée</b>	<b>III.210-2</b>
Prohibition des conventions à durée indéterminée	
Incidence des impératifs concurrentiels	
Régimes sectoriels	
<b>Détermination de la durée initiale</b>	<b>III.210-3</b>
Présentation générale des règles de détermination de la durée des concessions	
Durée plafond	
Durée plancher	
<b>Modification de la durée initiale</b>	<b>III.210-4</b>
Modification par avenant	
Modification du fait de la loi	
Prolongation et crise sanitaire	
Responsabilité du concessionnaire envers les tiers	III.220
<b>Typologie</b>	<b>III.220-1</b>
Responsabilité civile et responsabilité pénale	
Responsabilité du fait des ouvrages et responsabilité du fait de l'exécution des travaux	
Responsabilité à l'égard des tiers et responsabilité à l'égard des usagers	
<b>Juridiction compétente</b>	<b>III.220-2</b>
Principe	
Cas particuliers	
<b>Imputabilité du dommage</b>	<b>III.220-3</b>
Dommages imputables à l'entretien ou au fonctionnement de l'ouvrage concédé	
Dommages imputables à l'existence même de l'ouvrage concédé	
Inexécution contractuelle	
<b>Mise en œuvre de la responsabilité</b>	<b>III.220-4</b>
Fait générateur	
Préjudice	
Lien de causalité	
<b>Détermination de la dette de responsabilité</b>	<b>III.220-5</b>
Responsabilité principale du concessionnaire	
Répartition de la charge indemnitaire	
<b>Causes exonératoires</b>	<b>III.220-6</b>
Faute de la victime	
Cas de force majeure	
<b>Clauses contractuelles</b>	<b>III.220-7</b>
Pratique et partage des risques	
Validité des clauses	
Efficacité des clauses	
<b>Responsabilité pénale</b>	<b>III.220-8</b>
Personne physique et personne morale	
Fait du concessionnaire	
Assurances	III.230
<b>Risques assurés</b>	<b>III.230-1</b>
Risques de dommages causés à autrui	
Risques de dommages subis	
<b>Clauses de la convention de délégation de service public en matière d'assurance</b>	<b>III.230-2</b>
Obligation d'assurance	
Justification de l'assurance	
Clauses de non-recours	
Risque non assurable	
<b>Formation du contrat d'assurance</b>	<b>III.230-3</b>
Mise en concurrence	
Modalités	
Sanction	
Exclusivité	III.240
<b>Distinction entre exclusivité, monopole et préférence</b>	<b>III.240-1</b>

Exclusivité et monopole	
Exclusivité et préférence	
<b>Conditions de validité et de respect de l'exclusivité</b>	<b>III.240-2</b>
Engagement de ne pas conclure un contrat ayant le même objet	
Engagement de ne pas favoriser l'activité de concurrents	
Obligation de protection limitée	
Respect de l'exclusivité	
Obligations du concessionnaire	III.250
<b>Obligations attachées à l'exécution même du contrat</b>	<b>III.250-1</b>
Détermination des obligations prévues au contrat	
Interprétation des obligations prévues au contrat	
<b>Obligations attachées à l'objet de service public</b>	<b>III.250-2</b>
Obligations caractéristiques du service public	
Obligations découlant de l'objet de service public	
<b>Obligations attachées au caractère concessif du contrat</b>	<b>III.250-3</b>
Obligation afférente à l'exécution du contrat par les tiers	
Obligation de remettre un rapport d'information à l'autorité concédante	
Obligation de transmettre les factures sous forme électronique	
<b>Inexécution des obligations</b>	<b>III.250-4</b>
Absence d'exception d'inexécution	
Force majeure	
Modification des parties à la convention	III.260
<b>Cession du contrat par le délégataire</b>	<b>III.260-1</b>
Autorisation préalable	
Admission de la cession de contrat par le Conseil d'État	
Restrictions apportées par le décret du 1 <sup>er</sup> février 2016	
<b>Changement de la collectivité délégante</b>	<b>III.260-2</b>
Suppression de la commune délégante	
Perte de compétence par le délégant	
Réforme législative	
OUVRAGES ET TRAVAUX	III.3
Terrain et ouvrages	III.300
<b>Acquisition du terrain</b>	<b>III.300-1</b>
Terrain déjà acquis par la collectivité publique	
Terrain non acquis par la collectivité publique	
<b>Constructions</b>	<b>III.300-2</b>
Permis de construire	
Propriété des constructions	
Travaux	III.310
<b>Nature juridique des travaux et ouvrages</b>	<b>III.310-1</b>
But d'intérêt général	
Caractère immobilier	
Conséquences	
<b>Typologies des travaux</b>	<b>III.310-2</b>
Travaux de premier établissement	
Travaux d'entretien, de maintenance et de renouvellement	
Travaux de modernisation et d'extension	
<b>Maîtrise d'ouvrage des travaux</b>	<b>III.310-3</b>
Exercice de la maîtrise d'ouvrage	
Conséquence de la qualité de maître de l'ouvrage	
<b>Autorisations relatives aux travaux</b>	<b>III.310-4</b>
Autorisations d'urbanisme	
Autorisations domaniales	
Autorisations environnementales	
Gestion du risque de recours contentieux dirigés contre les autorisations administratives	

RÉGIME DES BIENS	III.4
Biens de la concession	III.400
<b>Identification des biens de la concession</b>	<b>III.400-1</b>
Identification des biens de retour	
Identification des biens de reprise	
Identification des biens propres	
<b>Régime des biens de la concession</b>	<b>III.400-2</b>
Régime des biens de retour	
Régime des biens de reprise et des biens propres du concessionnaire	
<b>Maîtrise du patrimoine et suivi des biens de la concession</b>	<b>III.400-3</b>
Enjeux attachés à la maîtrise des biens	
Instruments à disposition des autorités concédantes	
FONCTIONNEMENT DU SERVICE	III.5
Qualité du service	III.500
<b>Généralités</b>	<b>III.500-1</b>
Importance de la qualité du service	
Qualité du service et critères d'attribution du contrat	
<b>Définition des indicateurs de qualité</b>	<b>III.500-2</b>
Choix des indicateurs contractuels	
Cas particulier des indicateurs dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des déchets	
<b>Appréciation de la qualité</b>	<b>III.500-3</b>
Neutralité de l'appréciation	
Caractéristiques de l'appréciation	
Finalité de l'appréciation	
<b>Exemples d'indices de qualité</b>	<b>III.500-4</b>
Indices relatifs à la productivité	
Indices relatifs aux effectifs directs ou indirects employés	
Indices relatifs aux relations avec les usagers	
Indices relatifs au traitement des plaintes et réclamations	
Indices relatifs à la sécurité et à l'hygiène	
Relations avec les usagers	III.510
<b>Compétence juridictionnelle</b>	<b>III.510-1</b>
Droits et obligations des usagers	
Compétence relative aux clauses abusives dans les contrats	
<b>Responsabilité du concédant à l'égard de l'utilisateur</b>	<b>III.510-2</b>
Recours en cas de dommages de travaux publics	
Responsabilité du fermier pour dommages causés aux tiers	
Recours pour excès de pouvoir	
<b>Responsabilité de l'utilisateur à l'égard du concédant</b>	<b>III.510-3</b>
Situation juridique	
<b>Droits des usagers au regard du Code de la consommation</b>	<b>III.510-4</b>
Principe général	
Pratiques commerciales en matière de publicité, de vente et de crédit	
Pratiques illicites	
Obligations de sécurité et de conformité des produits	
Interdiction des clauses abusives	
<b>Droits des usagers à l'accès aux services publics</b>	<b>III.510-5</b>
Introduction	
Aide aux personnes en situation de précarité	
Droit d'accès, de raccordement et frais de branchement au réseau d'eau	
Droit au raccordement au réseau électrique	
Respect de la vie privée et refus de raccordement aux réseaux	
Offre cohérente de services en milieu rural	
<b>Contentieux spécifiques en cas de contestation des tarifs</b>	<b>III.510-6</b>
Respect de la procédure par l'exploitant	
Actions engagées par les usagers	

Personnel	III.520
<b>Dispositions générales</b>	<b>III.520-1</b>
Textes applicables aux fonctionnaires	
Textes applicables aux agents non titulaires	
<b>Consultation du comité social</b>	<b>III.520-2</b>
Une obligation législative	
Moment auquel doit intervenir la saisine du CT	
<b>Personnel mis à disposition</b>	<b>III.520-3</b>
Distinction entre détachement et mise à disposition	
Autorisation législative	
Modalités pratiques	
Personnels non titulaires	
<b>Personnels du concessionnaire</b>	<b>III.520-4</b>
Agents de droit privé	
Rapprochements réglementaires et législatifs des droits et obligations des différents personnels	
Obligation d'emploi de travailleurs handicapés	
Cas de la régie intéressée	
<b>Marchandage</b>	<b>III.520-5</b>
Qualification	
Textes dont l'application a été éludée	
Monopole des sociétés de travail temporaire	
Distinction entre marchandage et prestation de service	
Prêt de main-d'œuvre	
Sanctions	
<b>Travail illégal ou dissimulé</b>	<b>III.520-6</b>
Régularité de la situation sociale des délégataires	
Sanctions du recours au travail illégal	
Lutte contre l'emploi d'étrangers sans titre de travail	
<b>Reprise du personnel</b>	<b>III.520-7</b>
Droit interne	
Droit de l'Union européenne	
Objectifs	
Principes dégagés par la jurisprudence	
Dispositions de conventions collectives	
Substitution d'une personne publique à un employeur privé	
Reprise de l'activité d'une personne publique par une autre personne publique	
Conséquences d'une telle substitution sur le contrat de travail	
Contrats du concessionnaire	III.530
<b>Typologie</b>	<b>III.530-1</b>
Diversité d'objet	
Exécution de travaux ou de services	
Occupation des terrains et ouvrages	
Recherche de financement	
<b>Recours aux sous-contrats</b>	<b>III.530-2</b>
Liberté de confier une part des services ou travaux à des tiers	
Obligation de confier une part minimale d'exécution à des tiers	
<b>Nature juridique</b>	<b>III.530-3</b>
Contrats de droit privé ou de droit administratif	
Contrats de la commande publique	
<b>Régime</b>	<b>III.530-4</b>
Attribution	
Durée	
Redevance d'occupation du domaine public	
Résiliation	
Transparence	
Conflit d'intérêts	
Règlement du service public	III.540
<b>Généralités</b>	<b>III.540-1</b>

Objet du règlement du service	
Forme du règlement du service	
<b>Élaboration</b>	<b>III.540-2</b>
Compétence	
Publicité	
<b>Nature juridique</b>	<b>III.540-3</b>
Ambiguïté de la qualification du règlement du service	
Solutions jurisprudentielles	
<b>Contenu</b>	<b>III.540-4</b>
Principales clauses du règlement du service	
Clauses contractuelles et clauses réglementaires	
Information du public	III.550
<b>Généralités</b>	<b>III.550-1</b>
Information du public et attribution du contrat	
Information du public et exécution du contrat	
Concession et documents administratifs communicables	
<b>Consultation du public III.550-2</b>	
Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)	
Commission de suivi des sites	
Consultations ouvertes sur internet	
<b>Mise à disposition des données essentielles</b>	<b>III.550-3</b>
Mise à disposition des données essentielles par l'autorité concédante	
Extraction et exploitation de données relatives au service public concédé	
Données non communicables	
CONDITIONS FINANCIÈRES	III.6
Équilibre du contrat	III.600
<b>Équilibre général du contrat</b>	<b>III.600-1</b>
Répartition des risques entre la collectivité et le concessionnaire/déléguataire	
Adaptation de la rémunération	
Marge du concessionnaire	
<b>Contributions financières du concédant</b>	<b>III.600-2</b>
Principe général	
Principe d'équilibre financier des services publics industriels et commerciaux	
Exigences du service public, contraintes particulières de fonctionnement	
Réalisation d'investissements	
Dispositions particulières	
<b>Clauses financières relatives aux investissements</b>	<b>III.600-3</b>
Généralités	
Garanties d'emprunts	
Clauses relatives au crédit-bail	
<b>Garanties des engagements du concessionnaire</b>	<b>III.600-4</b>
Principe	
Garantie à première demande	
Cautionnement	
Cession de créance	
<b>Versement d'indemnités par le concédant</b>	<b>III.600-5</b>
Responsabilité pour fait du prince	
Responsabilité pour faute	
Imprévision et force majeure administrative	
Clause contractuelle d'indemnisation	
Théorie des sujétions imprévues	
Aides au concessionnaire	III.602
<b>Droit des aides d'État</b>	<b>III.602-1</b>
Principes	
Notion d'aide	
Principe de prohibition	
Limites de la prohibition : les aides licites	

<b>Application du régime des aides d'État à la concession</b>	<b>III.602-2</b>
Absence d'incompatibilité liée à la nature du contrat	
Hypothèse d'absence d'aide	
Hypothèse de qualification comme aide	
Financement des concessionnaires	III.605
<b>Deux grandes catégories de financement</b>	<b>III.605-1</b>
Financement « corporate »	
Financement de projet	
Mise en place d'une société de projet	
<b>Modèle financier : hypothèses et ratios</b>	<b>III.605-2</b>
Hypothèses du modèle financier	
Ratios utilisés	
<b>Sources de financement</b>	<b>III.605-3</b>
Ordre de priorité des sources de financement	
Fonds propres	
Quasi fonds propres	
Dette senior	
Garanties et sûretés offertes aux prêteurs	
Crédit-bail	
Crédit-bail fiscal	
Contribution des concédants	
Tarif de base	III.610
<b>Établissement des clauses tarifaires</b>	<b>III.610-1</b>
Cadre général	
Diversité des tarifications possibles	
Modification des tarifs	
<b>Principes de fixation du tarif</b>	<b>III.610-2</b>
Proportionnalité	
Principe d'égalité	
Pratique de tarifs différenciés	
Dispositions législatives applicables à certains secteurs	
Cas de la gratuité	
Principe de non-rétroactivité	
<b>Interdiction de la prise en charge de services et de paiements étrangers à l'objet de la délégation</b>	<b>III.610-3</b>
Transfert de charges	
<b>Exemple : règles de fixation du tarif de l'eau</b>	<b>III.610-4</b>
Assiette de la facturation de l'eau	
Règles de fixation des niveaux de prix de l'eau	
Grille tarifaire	
Paievements	III.620
<b>Paievement par les usagers du service</b>	<b>III.620-1</b>
Généralités	
Procédures applicables en cas de non-paievement par l'utilisateur	
Modalités de collecte des recettes lorsque celles-ci sont destinées à un reversement à l'autorité concédante	
<b>Paievement entre le concédant et le concessionnaire</b>	<b>III.620-2</b>
Principe	
Délais de règlement et pénalités de retard	
Compensations	
Indexation	III.630
<b>Règles applicables aux indices</b>	<b>III.630-1</b>
Champ d'application	
Dispositions législatives	
<b>Mise en pratique</b>	<b>III.630-2</b>
Partie fixe	
Périodes prises en compte	

Pluralité des formules d'indexation	
<b>Modification des formules d'indexation</b>	<b>III.630-3</b>
Disparition ou modification d'indices, modification des bases 100	
Changement de nomenclature	
Clauses habituelles de révision de la formule d'indexation	
Limitations ou dérogations au jeu de la formule	
<b>Indices utilisés</b>	<b>III.630-4</b>
Salaires	
Produits et services divers	
Énergies	
Source des indices	
Révision des tarifs de base	III.640
<b>Mécanisme général</b>	<b>III.640-1</b>
Motivation de la révision des tarifs de base	
Révision périodique	
Révision exceptionnelle des tarifs	
Conditions à la révision des tarifs	
<b>Limitations de l'évolution des tarifs dans certains secteurs</b>	<b>III.640-2</b>
Fondements de la limitation	
Cas des transports urbains	
Cas de la restauration scolaire	
Cas de l'électricité	
Cas des péages autoroutiers	
Recettes complémentaires	III.650
<b>Nature des recettes complémentaires</b>	<b>III.650-1</b>
Contribution à l'équilibre du contrat	
Diversité des recettes complémentaires	
<b>Traitement contractuel des recettes complémentaires</b>	<b>III.650-2</b>
Généralités	
Cas particuliers	
Observations de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes	
<b>Vente de prestations à des tiers</b>	<b>III.650-3</b>
Nécessité d'une prise en compte contractuelle	
Problèmes liés au principe de l'utilisation des moyens du service	
Risques induits par une activité extérieure à la concession	
Activité accessoire et qualification du contrat	
Redevances payées au concédant	III.660
<b>Principes</b>	<b>III.660-1</b>
Dispositions législatives	
Diversité des redevances	
<b>Redevance domaniale</b>	<b>III.660-2</b>
Principe	
Montant	
Exonération – Gratuité	
Modalités de paiement	
Dispositions sectorielles	
<b>Redevances de participation au résultat</b>	<b>III.660-3</b>
Principe	
Montant	
<b>Droits d'entrée</b>	<b>III.660-4</b>
Principe	
Définition	
Montant	
Dispositions sectorielles	
Redevances de contrôle et de sécurité	III.680
<b>Principes</b>	<b>III.680-1</b>

Absence de disposition législative générale	
Légitimité et nécessité du contrôle	
<b>Spécificité de certains services</b>	<b>III.680-2</b>
Transports publics guidés et remontées mécaniques	
Redevance d'assainissement non collectif	
FISCALITÉ	III.7
Enjeux fiscaux des différents contrats de concession	III.700
<b>Préambule</b>	<b>III.700-1</b>
Avertissement	
« Autonomie » du droit fiscal des concessions (délégations de service public) ?	
Principe d'assimilation aux contrats de droit privé	
Souci d'adaptation aux spécificités des contrats publics	
Modalités de l'adaptation	
<b>Définition de la concession, de l'affermage et de la régie intéressée au travers de la doctrine administrative</b>	<b>III.700-2</b>
Démarche générale	
Concession	
Affermage	
Cas d'assimilation par le droit fiscal de la concession et de l'affermage	
Régie intéressée	
<b>Première approche du régime fiscal de ces contrats, au regard des différents impôts commerciaux</b>	<b>III.700-3</b>
TVA	
Impôt sur les sociétés	
Contribution économique territoriale	
Taxes foncières	
Fiscalité afférente aux travaux d'investissement	III.710
<b>Investissements financés par la collectivité délégante</b>	<b>III.710-1</b>
Généralités	
Activités des organismes publics soumises à la TVA	
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée des collectivités territoriales (FCTVA)	
Traitement des éventuelles redevances perçues par la collectivité auprès de son concessionnaire	
Traitement des éventuelles subventions versées par la collectivité à son délégataire	
Traitement des investissements au regard de l'impôt sur les sociétés	
L'investissement en regard de la taxe foncière sur les propriétés bâties	
<b>Coût des investissements supporté par le délégataire</b>	<b>III.710-2</b>
Cas du contrat de concession	
Traitement des dépenses de premier investissement au regard de l'impôt sur les sociétés	
Impôt sur les sociétés et autres personnes morales concessionnaires	III.720
<b>Champ d'application</b>	<b>III.720-1</b>
Avertissement	
L'exploitant du service est une société privée	
L'exploitant du service est une personne morale de droit public	
<b>Spécificités propres aux contrats de concession de service public</b>	<b>III.720-2</b>
Principe	
Amortissement de caducité	
Provisions pour renouvellement	
Provisions pour grosses réparations	

## PARTIE IV

### MODIFICATIONS DES CONCESSIONS

MODIFICATIONS BILATÉRALES	IV.1
Avenants	IV.100
<b>Généralités</b>	<b>IV.100-1</b>

Définition	
Motifs de recours à un avenant	
Une liberté de conclure des avenants progressivement encadrée	
<b>Cas de modifications autorisées</b>	<b>IV.100-2</b>
Modifications prévues contractuellement	
Modifications rendues nécessaires en cours d'exécution	
Modifications facultatives	
Cas particulier des avenants de prolongation	
<b>Conditions de légalité des avenants</b>	<b>IV.100-3</b>
Légalité interne	
Légalité externe	
Exception d'illégalité	
<b>Avenants aux délégations de service public local</b>	<b>IV.100-4</b>
Avis de la commission de délégation de service public	
Autorisation de l'assemblée délibérante	
<b>MODIFICATIONS UNILATÉRALES</b>	<b>IV.2</b>
Modifications à l'initiative de l'autorité concédante	IV.200
<b>Généralités</b>	<b>IV.200-1</b>
Notion	
Affirmation jurisprudentielle du pouvoir de modification unilatérale	
Interdiction de renoncer à l'exercice du pouvoir de modification unilatérale	
<b>Conditions de mise en œuvre</b>	<b>IV.200-2</b>
Exigence d'un motif d'intérêt général	
Limites à l'exercice du pouvoir de modification unilatérale	
Objet de la modification	
Engagement de la responsabilité pour utilisation abusive du pouvoir de modification unilatérale	
<b>Indemnisation du délégataire</b>	<b>IV.200-3</b>
Justification	
Conditions	
Étendue de l'indemnisation	
<b>Cas particuliers d'application</b>	<b>IV.200-4</b>
Utilisation du pouvoir de modification unilatérale en présence d'un délégataire personne morale de droit public	
Utilisation du pouvoir de modification unilatérale en cas de transfert du contrat entre personnes publiques	
<b>Contentieux des mesures de modification unilatérale</b>	<b>IV.200-5</b>
Recours en annulation	
Réparation du préjudice subi	

## PARTIE V

### CONTRÔLES DES CONCESSIONS

<b>CONTRÔLES PAR LE DÉLÉGANT</b>	<b>V.1</b>
Contrôle interne	V.100
<b>Généralités</b>	<b>V.100-1</b>
Contrôles internes et contrôles externes	
Évolution du contrôle interne	
<b>Contrôle interne de gestion</b>	<b>V.100-2</b>
Définition du contrôle interne de gestion	
Rôle de l'administration	
Obligation générale de surveillance	
Contrôle prévu au contrat	
Fondement du contrôle	
<b>Modalités du contrôle interne de gestion</b>	<b>V.100-3</b>
Activité traditionnelle	
Règles de fonctionnement	
Besoins nouveaux	
Caractéristiques du contrôle	

Contrôle interne et certification	
<b>Outils du contrôle interne de gestion</b>	<b>V.100-4</b>
Recours à la comptabilité analytique	
Utilisation du rapport annuel du concessionnaire	
Obtention des informations	
Prise en charge du coût du contrôle	
Droit à l'information	V.110
<b>Principe du droit à l'information</b>	<b>V.110-1</b>
Un principe essentiel	
Documents mis à la disposition du public	
Documents mis à la disposition des élus	
Cas des organismes subventionnés	
<b>Documents relatifs à l'exploitation des services publics délégués</b>	<b>V.110-2</b>
Application du principe de transparence	
Modalités applicables aux communes de 3 500 habitants et plus	
Exceptions	
<b>Communication spécifique aux services publics de l'eau, de l'assainissement</b>	<b>V.110-3</b>
Présentation d'un rapport annuel	
En cas de transfert de compétence à un EPCI	
En cas de délégation	
Rapport annuel	V.120
<b>Dispositions législatives générales</b>	<b>V.120-1</b>
Textes sources de l'obligation	
Objectifs	
Contenu du rapport	
<b>Rapports particuliers</b>	<b>V.120-2</b>
L'eau potable et l'assainissement	
Le service public d'élimination des déchets	
Dispositions applicables aux contrats de transports	
Dispositions spécifiques aux remontées mécaniques	
Dispositions spécifiques aux délégations d'autoroutes	
Loi sur l'électricité	
Comptes du service concédé	V.130
<b>Obligations législatives et réglementaires</b>	<b>V.130-1</b>
Information de l'autorité concédante	
Obligations réglementaires découlant du CGCT	
Obligations contractuelles	
<b>Contenu du compte rendu financier</b>	<b>V.130-2</b>
Application du plan comptable général de 1982	
Analyse des dépenses et des recettes	
Annexe sur les conditions d'exécution du service	V.140
<b>Objectifs de l'annexe sur les conditions d'exécution du service</b>	<b>V.140-1</b>
Distinction entre « conditions d'exécution du service public » et « qualité de service »	
Indicateurs relatifs aux conditions d'exécution du service	
<b>Contrôle du respect des principes généraux et des engagements contractuels</b>	<b>V.140-2</b>
Respect des grands principes gouvernant l'exécution des services publics	
Principe d'égalité	
Principe de continuité	
Principe d'adaptabilité	
Principe de l'équilibre contractuel	
Principe de liberté de choix de l'autorité délégante en fin de contrat	
<b>Analyse des tarifs pratiqués</b>	<b>V.140-3</b>
Aspects économiques et financiers de la tarification	
Aspects juridiques de la tarification	
Compte rendu technique	V.150

<b>Dispositions générales</b>	<b>V.150-1</b>
Obligations législatives et réglementaires	
Contenu	
<b>Dispositions spécifiques pour l'eau et l'assainissement</b>	<b>V.150-2</b>
Obligation réglementaire	
Indicateurs pour l'eau potable	
Indicateurs pour l'assainissement	
Fichier des abonnés	
CONTRÔLES EXTERNES	V.2
Autorités de régulation	V.220
<b>Origine de la notion de régulation</b>	<b>V.220-1</b>
1 – Libéralisation des secteurs de réseaux	
2 – Partage des trois fonctions de réglementation, d'opération et de régulation	
3 – Fondement de l'intervention des autorités de régulation	
4 – Définition	
<b>Caractéristiques des autorités de régulation</b>	<b>V.220-2</b>
1 – Commission de régulation de l'énergie (CRE)	
2 – Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)	
3 – La réforme du système ferroviaire et le rôle de l'ARAFER	
SANCTIONS	V.3
Pénalités	V.300
<b>Généralités</b>	<b>V.300-1</b>
Définition	
Types de sanctions	
Montant des pénalités	
<b>Modalités d'application des pénalités</b>	<b>V.300-2</b>
Modalités de mise en œuvre	
Absence de mise en demeure	
Phase de conciliation	
Incidence de la résiliation	
Contrôle du juge administratif	
Imputabilité	
Renonciation à l'application des pénalités	
Modalités de paiement	
<b>Clauses contractuelles</b>	<b>V.300-3</b>
Clauses types	
Synthèse des dispositions contractuelles	
Mise en régie provisoire	V.310
<b>Sanction administrative contractuelle</b>	<b>V.310-1</b>
Caractère provisoire de la sanction	
Effets d'une mise en régie injustifiée	
Mise sous séquestre du concessionnaire de service public	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<b>V.310-2</b>
Mise en demeure motivée	
Conséquences financières pour le titulaire	
Fin de la mise en régie	
Contrôle du juge administratif	
Résiliation pour faute	V.320
<b>Sanction administrative contractuelle</b>	<b>V.320-1</b>
Terminologie	
Caractère définitif et résolutoire de la sanction	
Fautes graves du délégataire	
Résiliation en raison d'un manquement constaté par la Cour de justice de l'Union européenne	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<b>V.320-2</b>
Mise en demeure motivée	
Conséquences financières	

Reprise des contrats privés par la personne publique	
Pouvoirs du juge du contrat	
<b>Clauses contractuelles</b>	<b>V.320-3</b>
Synthèse des dispositions contractuelles	
Limitation à la liberté contractuelle	

## PARTIE VI

### FIN DES CONCESSIONS

FIN ANTICIPÉE	VI.1
Résiliation pour motif d'intérêt général et renonciation au bénéfice de la concession	VI.100
<b>Pouvoir de résiliation unilatérale</b>	<b>VI.100-1</b>
Existence	
Motifs	
Procédure	
<b>Conséquences de la résiliation</b>	<b>VI.100-2</b>
Indemnisation	
Clauses contractuelles	
Contestations	
<b>Renonciation au bénéfice de la délégation</b>	<b>VI.100-3</b>
Subordination à une stipulation	
Conséquences	
MODALITÉS DE FIN DE CONTRAT	VI.2
Continuité du service en fin de convention	VI.200
<b>Transition</b>	<b>VI.200-1</b>
Principe de liberté contractuelle	
Opportunité de clauses	
Objet des clauses	
<b>Continuation du contrat de concession de service</b>	<b>VI.200-2</b>
Motifs	
Prolongation	
Concessions provisoires	
Réquisition des moyens de l'ancien délégataire	
Régime des biens en fin de concession de service public	VI.210
<b>Le régime des biens en fin de concession de service public</b>	<b>VI.210-1</b>
Biens « de retour »	
Biens de reprise	
Biens propres	
Indemnisation de la valeur non amortie des biens de retour	
<b>Cas particulier des données</b>	<b>VI.210-2</b>
Notion de données et de base de données	
Les données et bases de données issues des concessions de service public	
Exemple de clause	
<b>Cas particulier des quotas d'émission de gaz à effets de serre</b>	<b>VI.210-3</b>
Système des quotas	
Biens meubles	
Propriété	
<b>Remise au concessionnaire</b>	<b>VI.210-4</b>
Remise des moyens du service et référé mesures utiles (CJA, art. L.521-3)	
Indemnisation du concessionnaire en cas de poursuite de l'exploitation du service au terme du contrat	
Reprise des engagements	VI.220
<b>Le transfert des moyens du service public à l'issue du contrat</b>	<b>VI.220-1</b>
Transfert automatique des contrats conclus pour l'exécution même du service	
Contrats de travail	
<b>Condamnation de la collectivité concédante en cas d'insolvabilité</b>	<b>VI.220-2</b>

Responsabilité subsidiaire	
Enrichissement sans cause	
Règlement des comptes de la concession	VI.230
<b>Règlement des comptes liés à l'exploitation</b>	<b>VI.230-1</b>
Comptes définitifs	
Indexations	
Recettes encaissées d'avance	
Traitement de certains aspects fiscaux	
Période de prescription	
<b>Règlement des comptes liés aux investissements</b>	<b>VI.230-2</b>
Dispositions approuvées par le Conseil national de la comptabilité	
Traduction comptable du statut des biens de la concession : les amortissements	
Les provisions	
Biens de reprise et biens propres	
Évolutions envisagées des règles comptables	
<b>Autres opérations</b>	<b>VI.230-3</b>
Information des tiers	
Transfert des contrats de travail : arrêté des comptes liés aux créances salariales	
Transfert des baux et droits dont la durée dépasse celle de la convention de concession	
Indemnisation du concessionnaire en cas d'annulation du contrat par le juge	

## PARTIE VII

### LITIGES

RÈGLEMENTS AMIABLES DES LITIGES	VII.1
Conciliation – Médiation – Transaction	VII.100
<b>Généralités</b>	<b>VII.100-1</b>
Définitions	
Liberté de recours à la médiation et à la conciliation	
<b>La conciliation</b>	<b>VII.100-2</b>
Caractère conventionnel	
Effets d'une clause de conciliation	
Processus de conciliation	
Commission de conciliation	
<b>La médiation</b>	<b>VII.100-3</b>
Médiation à l'initiative des parties	
Médiation à l'initiative du juge	
Principes structurants de la médiation	
Déroulement de la médiation	
<b>La transaction</b>	<b>VII.100-4</b>
Nature de la transaction	
Conditions de validité	
Contenu des contrats de transaction	
Effets de la transaction	
Pouvoir d'homologation de la transaction par le juge	
RÈGLEMENT JURIDICTIONNELS DES LITIGES	VII.2
Contentieux des mesures de l'exécution	VII.200
<b>Généralités</b>	<b>VII.200-1</b>
Le contentieux de l'exécution	
Le principe de loyauté contractuelle	
<b>Recevabilité</b>	<b>VII.200-2</b>
Compétence juridictionnelle	
Intérêt à agir	
Ministère d'avocat	
Existence d'une action	
<b>Recours en interprétation</b>	<b>VII.200-3</b>

Le recours direct à l'initiative des parties au contrat	
Le recours sur renvoi préjudiciel du juge judiciaire	
<b>Contentieux des clauses réglementaires</b>	<b>VII.200-4</b>
La qualification des clauses réglementaires en matière de concession	
Le recours des tiers contre les clauses réglementaires du contrat	
<b>Contentieux des mesures d'exécution</b>	<b>VII.200-5</b>
La réformation des mesures d'exécution	
Les demandes d'annulation des mesures d'exécution	
L'action en rétablissement de l'état antérieur	
<b>Contester la mauvaise exécution ou l'inexécution du contrat</b>	<b>VII.200-6</b>
La responsabilité contractuelle	
Responsabilité extracontractuelle	
Contentieux relatifs à la fin de la concession	VII.210
<b>Généralités</b>	<b>VII.210-1</b>
Contentieux de la fin de contrat	
Définitions	
<b>L'annulation du contrat</b>	<b>VII.210-2</b>
Recevabilité de l'action	
Fondements de la nullité	
Pouvoirs du juge	
Répétition de l'indu	
Hypothèses de confirmation du contrat	
<b>La résiliation du contrat</b>	<b>VII.210-3</b>
Fondements de l'action en résiliation	
Droit des tiers à obtenir la résiliation du contrat	
Pouvoirs du juge	
Obstacles à la résiliation du contrat	
<b>L'action en reprise des relations contractuelles</b>	<b>VII.210-4</b>
Conditions de mise en œuvre	
Pouvoirs du juge	
Obstacles à la reprise des relations contractuelles	
Référés	VII.220
<b>Référé-constat et référé-expertise</b>	<b>VII.220-1</b>
Définition et objet	
Conditions de mise en œuvre	
Déroulement des mesures d'instruction	
Voies de recours	
<b>Référé-provision</b>	<b>VII.220-2</b>
Définition et objet	
Conditions de mise en œuvre	
Pouvoirs du juge	
Voies de recours	
<b>Référé conservatoire</b>	<b>VII.220-3</b>
Définition et objet	
Conditions de mise en œuvre	
Voie de recours	